



Étude sur les enjeux écologiques et rôles fonctionnels des ripisylves matures méditerranéennes pour les chauves-souris



Compte-rendu d'atelier :

La restauration écologique des ripisylves

Date	1 mars 2019
Lieu	Locaux du Conseil Général du Var (Saint-Maximin-la-Sainte-Baume)
Durée	2h
Participants	Alexandra ACCA / GCP, Magalie AFERIAT / site Natura 2000 Plaine et Massif des Maures, Laetitia BANTWELL / CD83, Peggy BOURIANNE / EAURMC, Lionel BRUHAT / GCP, Lorenza BUONO / GCP, Emmanuel COSSON / GCP, Dominique GUICHETEAU / RNN PM, Perrine LAFFARGUE / CEN PACA, Vincent MAYEN / EAURMC, Michel NIVEAU / AFB antenne Var, Linda PALM / GCP (bénévole), Laura POMMIER / CC Alpes Côte d'Azur, Nicolas THOMAS / CAVEM, Julie VISSAC / CAD, Gilles ROUBAUD / CD83

Définition de la restauration écologique et enjeux liés aux ripisylves :

La restauration écologique est une discipline qui vise à restaurer des fonctions ou des services écosystémiques par des aménagements sur des populations animales ou végétales ou par des aménagements sur certaines caractéristiques de l'écosystème. Avant d'engager toute démarche, il faut toujours identifier une référence vers laquelle on souhaite tendre. Cette référence peut être un écosystème historique fonctionnel ou encore un habitat artificiel possédant toutefois les fonctionnalités recherchées.

On notera que la restauration écologique a souvent besoin de pas de temps longs (de plusieurs décennies). Par ailleurs, pour qu'une action de restauration soit pérenne et réussie, elle doit bien souvent prendre en compte et inclure l'humain et ses activités.

Étude de cas : la restauration du Tessin (Italie)

Le Tessin est le principal affluent du fleuve Pô. Il prend sa source en Suisse puis s'écoule vers le sud et traverse la plaine lombarde (Italie). Cette dernière est soumise depuis les années 1940 à des pressions anthropiques très fortes (urbanisation, industrialisation, agriculture intensive...) qui ont contribué à faire disparaître la quasi-totalité de son patrimoine forestier. Les ripisylves de la plupart des cours d'eau ont en effet disparu ou ont très fortement régressé. Les forêts riveraines du Tessin ont aussi été touchées par ce phénomène. L'avènement du Parc Régional du Tessin en Lombardie (Italie) en 1974 couplé à l'apparition des premières lois régionales sur la forêt, ont



permis d'enrayer ce déclin et de réhabiliter la ripisylve du Tessin. Le Parc couvre la partie aval de la rivière ainsi que sa forêt alluviale.

Dès sa création, il s'est consacré à la sauvegarde puis à la restauration de la ripisylve du Tessin. Il a, dans un premier temps, recensé le patrimoine forestier restant puis en a encadré la gestion grâce à l'établissement d'un « plan de gestion forestier ». Ce dernier définit un cadre de référence visant à sauvegarder et améliorer qualitativement et quantitativement les ressources forestières tout en permettant une exploitation raisonnée. Depuis 2008, il contribue aussi à la planification de l'urbanisation et définit par ailleurs les zones sur lesquelles effectuer des mesures de compensation. Il est soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Ce plan de gestion forestier est couplé à une charte de reboisement qui définit les bonnes pratiques à adopter (utilisation d'espèces autochtones rustiques, plantations plurispécifiques, ...). À l'heure actuelle, plus de 4000 hectares de boisement sont soumis au plan de gestion forestier.

Dans un second temps, le Parc a lancé des actions de restauration écologique. Cette restauration écologique peut aller de paire avec une exploitation sylvicole des parcelles restaurées. Elle n'a cependant pas pour seul objectif de produire du bois mais doit aussi être source de nouvelles formes de richesses pour la collectivité. Elle a notamment pour objectifs 1) de renforcer le corridor écologique formé par le boisement rivulaire du Tessin ; 2) de maintenir le rôle de zone tampon que joue la ripisylve et les annexes hydrauliques (envers les crues mais aussi envers les polluants d'origine agricole) ; 3) de maintenir la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis du risque inondation. Ces actions de restauration sont en partie financées par des projets de compensation mais résultent aussi de la volonté du Parc à maîtriser une partie du foncier. Ainsi plus de 1200 hectares ont été acquis en l'espace de 40 ans.

La ripisylve du Tessin est un très bel exemple de réhabilitation d'une ripisylve et de ses fonctionnalités écologiques. La forêt rivulaire fait 1,5 kilomètre de large en moyenne dans la plaine lombarde. Elle abrite une diversité faunistique et floristique remarquable. Elle accueille d'ailleurs la plus grande colonie de reproduction de Murin à oreilles échancrées connue à ce jour (plus de 4500 individus). Cette espèce de chauve-souris chasse exclusivement ou presque dans la ripisylve. On notera enfin que le cours d'eau et sa ripisylve forment le dernier corridor écologique fonctionnel permettant de relier les Apennins aux Alpes, c'est-à-dire l'Europe continentale au bassin Méditerranéen.

Les adaptations envisageables

À l'heure actuelle aucun projet similaire n'existe en France. La maîtrise foncière et la présence d'outils juridiques adaptés semblent indispensables pour lancer une dynamique similaire. Une meilleure coordination et un meilleur encadrement des actions de compensation écologique pourraient être une première solution.

